

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 avril 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre Avril à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire.

Etaient présents : Mme Micheline BETAILLE ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mme Lynda PREJEAN ; Mr Stéphane BIANCIOTTO ; Mr Maxime VERCRUYSSSE ; Mme Valérie DIEMERT ; Mme Isabelle GAUTHERON ; Mr Jean pierre POLUS

Absents excusés Mme Catherine LE DAVAY qui a donné pouvoir à Mr Jean Luc JANNIN

Absents : Mr Guillaume LEBRASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Micheline BETAILLE

Ordre du jour

Approbation du précédent compte rendu

Délibération transfert centimes syndicaux 2017 SIVOM

Délibération autorisant Mr le maire à signer le MAPA pour la maîtrise œuvre création d'un logement dans l'ancienne mairie

Délibération autorisant Mr le maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit de ENEDIS

Questions diverses

Point travaux

Elections législatives: tableau de présence à compléter

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité

- Délibération autorisant Mr le maire à signer un contrat d'entretien des espaces verts avec Mr Decoatgoureden
- DM1

Approbation du précédent compte rendu

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération transfert centimes syndicaux 2017 SIVOM

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert des centimes syndicaux aux SIVOM comme l'an passé pour un montant de 24760 €.

Délibération autorisant Mr le maire à signer le MAPA pour la maîtrise œuvre création d'un logement dans l'ancienne mairie

Un Marché à Procédure Adaptée a été lancé pour la réhabilitation de l'ancienne mairie ; 2 entreprises ont répondu :

- 1- Monsieur ITIE société IGH Architecture pour un montant de : 7000€ HT 8400€ TTC
- 2- M MARILLER architecte pour un montant de : 8400€ HT 10080€ TTC

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché avec Monsieur ITIE société IGH architecture

Délibération autorisant Mr le maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit de ENEDIS

Mr le maire expose

La Société ENEDIS (anciennement ErDF) souhaite poser un poste de transformation nommé MESNIL SEVIN et tous ses accessoires, sur la parcelle située à SAINT-FORGET, dans le département des YVELINES, cadastrée section R, numéro 102.

Cette parcelle appartenant actuellement à la Ville de SAINT-FORGET, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude.

Les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver les dispositions qui précèdent ;

D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

D'approuver les dispositions qui précèdent ;

D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Délibération autorisant Mr le maire à signer un contrat d'entretien des espaces verts avec Mr Decoatgoureden

Vu l'exposé de Mr le Maire :

Vu la nécessité d'entretenir les espaces verts de la commune en l'absence de l'employé communal

Vu la proposition de services Mr Tanguy Decoatgoureden

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour deux mois pour la mission d'entretien des espaces verts de la commune proposé par Mr Tanguy Decoatgoureden en respectant la charte « zéro Phyto » du PNR

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

DM1

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à modifier le montant du résultat cumulé de fonctionnement suite à une erreur matérielle.

Le montant réel est de 370272,23€ au lieu de 370200,95€ indiqué dans le budget.

Questions diverses

Photocopieur :

Le contrat d'entretien du photocopieur acheté il y a plusieurs années arrive à échéance et l'entreprise ne reconduit pas ce contrat faute pièces pour assurer la maintenance.

2 devis ont été demandés pour prévoir le remplacement de cet appareil. Deux options possibles : achat du photocopieur ou location. Après explication de M le maire et des conseillers, le conseil municipal se prononce favorablement pour l'option location.

Planning tenue du bureau de vote pour les prochaines élections 11 et 18 juin 2017

En cours de constitution.

La séance est levée à 21 heures.

Monsieur Jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Jean Pierre POLUS

Mr Maxime VERCRUYSE

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAÏLLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO